



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
28 septembre 2022
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Cinquante-septième session

Charm el-Cheikh, 6-12 novembre 2022

Point 12 de l'ordre du jour provisoire

Mise au point et transfert de technologies : rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques

Organe subsidiaire de mise en œuvre Cinquante-septième session

Charm el-Cheikh, 6-12 novembre 2022

Point 17 a) de l'ordre du jour provisoire

Mise au point et transfert de technologies et mise en place du Mécanisme technologique : rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre Réseau des technologies climatiques

Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques pour 2022*

Résumé

Le présent rapport rend compte des activités du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques et des résultats de leurs travaux respectifs pour 2022, s'agissant notamment d'appliquer le cadre technologique prévu par l'Accord de Paris. Il contient des renseignements sur les réunions et les activités conjointes des organes ainsi que leurs principaux messages et recommandations à la vingt-septième session de la Conférence des Parties et à la quatrième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris. On y trouve également des renseignements communiqués par le Programme des Nations Unies pour l'environnement sur des questions liées à son rôle d'organisme hôte du Centre des technologies climatiques.

* Il a été convenu que le présent document serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.



Abréviations et acronymes

CDN	Contribution déterminée au niveau national
CET	Comité exécutif de la technologie
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
COP	Conférence des Parties
CRTC	Centre-Réseau des technologies climatiques
CTC	Centre des technologies climatiques
EBT	Évaluation des besoins technologiques
END	Entité nationale désignée
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FVC	Fonds vert pour le climat
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
ODD	Objectif de développement durable
PEID	Petit(s) État(s) insulaire(s) en développement
PMA	Pays les moins avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
TT:CLEAR	Mécanisme d'échange d'informations sur les technologies
YOUNGO	Collectif des ONG de jeunes

I. Rappel

A. Mandat

1. À sa seizième session, la Conférence des Parties (COP) a établi le Mécanisme technologique, constitué du Comité exécutif de la technologie (CET) et du Centre-Réseau des technologies climatiques (CRTC), afin de faciliter une action renforcée dans le domaine de la mise au point et du transfert de technologies de façon à soutenir les mesures d'atténuation et d'adaptation en vue d'assurer l'application intégrale de la Convention¹.
2. À sa première session, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) a adopté le cadre technologique créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 10 de l'Accord de Paris, qui a pour objet de donner des directives générales aux travaux du Mécanisme technologique visant à promouvoir et à faciliter une action renforcée en matière de mise au point et de transfert de technologies de façon à appuyer la mise en œuvre de l'Accord de Paris².
3. En application des décisions correspondantes de la COP³ et de la CMA⁴, le CET et le CRTC élaborent un rapport annuel commun, que la COP et la CMA examinent par l'intermédiaire des organes subsidiaires.

B. Objet du présent rapport

4. La section commune du CET et du CRTC (voir sect. II ci-dessous) présente les activités que ceux-ci ont menées conjointement en 2022. La section III présente les activités menées et les résultats obtenus par le CET en 2022, y compris les messages et recommandations clefs adressés à la COP, à sa vingt-septième session, et à la CMA, à sa quatrième session. Il rend compte des résultats des vingt-quatrième et vingt-cinquième réunions et des travaux intersessions du CET ainsi que des difficultés rencontrées dans l'exécution de ses missions et des enseignements à en tirer. La section IV présente les activités menées et les résultats obtenus par le CRTC en 2022, y compris les messages clefs adressés à la COP, à sa vingt-septième session, et à la CMA, à sa quatrième session. Il rend compte des résultats des dix-neuvième et vingtième réunions et des travaux intersessions du Conseil consultatif du CRTC, ainsi que des difficultés rencontrées dans l'exécution des missions du CRTC et des enseignements à en tirer, et contient les renseignements communiqués par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sur des questions liées à son rôle d'organisme hôte du Centre des technologies climatiques (CTC)⁵. L'annexe contient une description des mesures prises comme suite à l'examen indépendant du CRTC réalisé en 2021.

C. Mesures que pourraient prendre les organes subsidiaires

5. Les organes subsidiaires souhaiteront peut-être examiner le présent rapport et recommander des projets de décision sur la question pour examen et adoption par la COP, à sa vingt-septième session, et par la CMA, à sa quatrième session.

¹ Décision 1/CP.16, par. 117.

² Décision 15/CMA.1, par. 1.

³ Décisions 2/CP.17, par. 142 et 143 ; 1/CP.21, par.68 ; 12/CP.21, par.2 ; 15/CP.22, par.6 ; 15/CP.23, par. 4 et 5 ; 14/CP.25, par. 8.

⁴ Décisions 15/CMA.1, par. 4 et 5 ; 8/CMA.2, par. 4.

⁵ Conformément à la décision 14/CP.18, par. 10.

II. Section commune du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques

6. Le CET et le CRTC ont continué à renforcer leur collaboration et à favoriser une action plus soutenue visant à aider les pays à relever le niveau d'ambition de leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) et à en accélérer la mise en œuvre. Cela a nécessité une coordination accrue des travaux intersessions conjoints de ces deux organes, notamment au moyen de réunions en ligne plus fréquentes de l'équipe spéciale conjointe du CET et du CRTC et des secrétariats du CRTC et de la Convention.

7. Répondant à la demande qui leur avait été faite par la COP, à sa vingt-sixième session, et par la CMA, à sa troisième session, de renforcer leur collaboration et de communiquer davantage d'informations en retour⁶, le CET et le CRCT sont convenus de mener des travaux conjoints en 2022 et 2023 dans des domaines tels que le développement du retour d'information systématique ; la technologie et les CDN ; la technologie et le genre ; le suivi et l'évaluation ; la communication et l'information.

8. Le CET et le CRTC ont élaboré leur premier programme de travail conjoint dans le cadre du Mécanisme technologique⁷, qui porte sur des thèmes d'intérêt commun et contribuera à renforcer la cohérence, les synergies et la collaboration entre ces deux organes tout en leur permettant de conserver la flexibilité nécessaire pour s'acquitter de leurs tâches respectives conformément à leurs mandats. En vue d'assurer la mise en œuvre complète et efficace du cadre technologique, le programme de travail conjoint porte sur les cinq domaines thématiques du cadre et la plupart des actions qu'ils englobent.

9. Les réunions conjointes du CET et du Conseil consultatif du CRTC leur offrent l'occasion de faire régulièrement le point sur l'exécution de leurs activités conjointes et permettent des retours d'information systématiques entre ces deux organes. Deux réunions conjointes ont eu lieu : le 28 mars, parallèlement à la vingt-quatrième réunion du CET et à la dix-neuvième réunion du Conseil consultatif ; le 9 septembre, parallèlement à la vingt-cinquième réunion du CET et à la vingtième réunion du Conseil consultatif.

10. Le CET et le CRTC ont organisé un certain nombre de manifestations visant à sensibiliser au rôle de la technologie dans la mise en œuvre des CDN, comme le souligne une publication conjointe (TEC and CTN, 2021), notamment les manifestations parallèles ayant trait au Mécanisme technologique organisées pendant la vingt-sixième session de la COP et la cinquante-sixième session des organes subsidiaires, et les forums régionaux consacrés aux entités nationales désignées (END) dans la région Afrique et la région Amérique latine et Caraïbes, organisés par le CRTC dans le cadre des semaines régionales du climat en 2022⁸. Le CET et le CRTC sont convenus de mettre régulièrement à jour cette publication conjointe, notamment en y intégrant des études de cas supplémentaires et des enseignements acquis concernant les technologies prenant en compte les questions de genre ainsi que les savoirs locaux et les connaissances des peuples autochtones.

11. En ce qui concerne les questions de genre dans le domaine de la technologie, le CET et le CRTC ont continué à élaborer un fichier mondial de femmes spécialistes des technologies climatiques et de femmes et d'hommes spécialistes des questions liées au genre et aux changements climatiques, notamment en apportant des précisions concernant des aspects tels que les critères en matière d'inclusion et les catégories de compétences.

12. S'agissant du suivi et de l'évaluation, le CET et le CRTC ont réalisé leur deuxième enquête semestrielle sur les END, dont les conclusions ont montré qu'il était nécessaire de mettre au point des méthodes permettant d'inciter plus efficacement les END à répondre à cette enquête⁹.

⁶ Décisions 9/CP.26, par. 2 ; 15/CMA.3, par. 2.

⁷ Consultable à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/ttclear/tec/documents.html>.

⁸ Voir https://unfccc.int/ttclear/events/2021/2021_event05 et https://unfccc.int/ttclear/events/2022/2022_event02.

⁹ Voir le document TEC/2022/25/20 et le document du Conseil consultatif AB.2022.20.5.3.

III. Activités et résultats du Comité exécutif de la technologie en 2022

A. Réunions et composition

13. Le CET a tenu sa vingt-quatrième réunion du 22 au 25 mars et le 28 mars, et sa vingt-cinquième réunion du 6 au 9 septembre.

14. À sa vingt-quatrième réunion, le CET a élu Ambrosio Yobánolo del Real (Chili) Président et Stig Svenningsen (Norvège) Vice-Président pour 2022¹⁰.

15. Suite aux conclusions d'une évaluation réalisée par le Bureau des services de contrôle interne¹¹, le CET est convenu de modifier son règlement intérieur¹² de manière à y ajouter une disposition relative aux conflits d'intérêts.

16. Les réunions du CET ont été diffusées en direct sur le Web et des observateurs y ont assisté. Tous les documents, les enregistrements et les rapports des réunions peuvent être consultés sur la page Web du mécanisme d'échange d'informations sur les technologies (TT:CLEAR)¹³.

B. Plan de travail glissant pour 2019-2022 : réalisation en 2022

17. Le CET a poursuivi ses travaux intersessions par l'intermédiaire d'équipes spéciales, avec l'appui du secrétariat, et a fait avancer l'exécution de son plan de travail glissant¹⁴.

18. Le CET tient à exprimer sa gratitude à la Commission européenne et au Gouvernement japonais pour leurs contributions financières ainsi qu'aux organisations et autres parties prenantes qui se sont investies dans les travaux du Comité en 2022, pour leur participation active et leur appui¹⁵.

1. Innovation

a) *Systèmes nationaux d'innovation*

19. Le CET a commencé à établir un recueil des bonnes pratiques et des enseignements acquis dans le cadre de la mise en place des systèmes nationaux d'innovation et de leur fonctionnement. Ce recueil, dont la version définitive devrait être établie en 2023, recense les cadres réglementaires et les dispositions institutionnelles efficaces qui ont permis d'accélérer l'innovation technologique.

b) *Approches novatrices des technologies d'adaptation*

20. Le CET a poursuivi sa collaboration avec l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), les Amis de l'adaptation fondée sur les écosystèmes et le groupe d'experts sur les océans du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, et a organisé dans ce cadre la dernière manifestation de la Journée de la technologie, consacrée aux approches novatrices des activités visant à renforcer l'adaptation des côtes et des océans, pendant la vingt-sixième session de la COP¹⁶. Une note d'orientation commune sur le sujet (UNFCCC and IUCN, 2022) a été établie et présentée officiellement dans le cadre du dialogue consacré aux océans et aux changements climatiques, le 15 juin.

¹⁰ Une liste des membres du Comité, où figure la durée de leurs mandats respectifs, peut être consultée à l'adresse <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/election-and-membership>.

¹¹ Voir le rapport 2019/122 du Bureau des services de contrôle interne.

¹² Consultable à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/ttclear/tec>.

¹³ <http://unfccc.int/ttclear>.

¹⁴ Consultable à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/ttclear/tec>.

¹⁵ Voir <http://unfccc.int/ttclear/tec/members.html#Task>.

¹⁶ Voir https://unfccc.int/ttclear/events/2020/2020_event_07.

2. Mise en œuvre

a) *Liens entre processus d'évaluation des besoins technologiques et processus de réalisation de la contribution déterminée au niveau national*

21. Le CET a établi une note d'orientation sur les liens entre le processus d'évaluation des besoins technologiques et le processus de réalisation de la CDN, en collaboration avec le Partenariat pour les CDN et d'autres acteurs concernés (CET, 2022), et a formulé des messages et recommandations clés sur la question en vue de la vingt-septième session de la COP et de la quatrième session de la CMA (voir sect. III.E ci-après).

b) *Évaluation des besoins technologiques*

22. Le CET a poursuivi ses travaux sur les évaluations des besoins technologiques (EBT) et est convenu d'évaluer les lacunes des lignes directrices y relatives.

3. Environnement favorable et renforcement des capacités

a) *Incitation à la mise au point et au transfert de technologies dans les secteurs public et privé*

23. Le CET élabore une note d'orientation sur la création d'un environnement favorable à la mise au point et au transfert de technologies et les difficultés dans ce domaine¹⁷ ; il a organisé un dialogue thématique sur cette question en collaboration avec le PNUE, le Partenariat pour les CDN, les END et les organisations concernées¹⁸.

b) *Accroître les possibilités de reproduction et d'extension des technologies utilisées aux fins du transport durable*

24. Le CET a cherché à recenser les difficultés et les perspectives liées à la mise en place de conditions plus propices à la reproduction et à l'extension des technologies utilisées aux fins du transport durable, et élabore un document technique sur les technologies de décarbonisation à l'appui d'une mobilité routière durable¹⁹.

25. En s'appuyant sur le document technique susmentionné, le CET a formulé des messages et recommandations clés sur la question en vue de la vingt-septième session de la COP et de la quatrième session de la CMA (voir sect. III.D ci-après).

4. Collaboration et participation des parties prenantes

26. Le CET, en collaboration avec le collectif YOUNGO, a organisé une manifestation sur les approches novatrices portées par des jeunes en matière de technologies climatiques et d'adaptation, qui s'est tenue dans le cadre de la conférence mondiale des spécialistes des technologies et des innovations durables²⁰.

27. Le CET a adressé aux Parties, aux observateurs et aux autres parties prenantes un appel à contributions concernant l'élaboration de son nouveau plan de travail glissant²¹.

5. Appui

a) *Données d'expérience, enseignements à retenir et bonnes pratiques en matière d'appui aux technologies climatiques*

28. Le CET a établi un document technique (UNFCCC, 2022b) et élabore actuellement une note d'orientation sur les données d'expérience, les enseignements et les bonnes pratiques découlant de l'appui aux technologies climatiques offert par le Fonds vert pour le

¹⁷ Consultable ultérieurement à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/ttclear/tec/documents.html>.

¹⁸ Voir https://unfccc.int/ttclear/events/2022/2022_event_01.

¹⁹ Consultable ultérieurement à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/ttclear/tec/documents.html>.

²⁰ Voir https://unfccc.int/ttclear/events/2020/2020_event_10.

²¹ Les soumissions peuvent être consultées à la rubrique « Stakeholder documents » à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/ttclear/tec/documents.html>.

climat (FVC) et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM)²² ; il a formulé des messages et recommandations clés sur la question en vue de la vingt-septième session de la COP et de la quatrième session de la CMA (voir sect. III.D ci-après).

29. En octobre 2021, le Président et le Vice-Président du CET ont participé à la sixième réunion annuelle du FVC avec les organes constitués au titre de la Convention.

b) Comité permanent du financement

30. Comme il y avait été invité, le CET a présenté une contribution au projet de lignes directrices concernant les entités fonctionnelles du Mécanisme financier, établi par le Comité permanent du financement en vue de son examen par la COP à sa vingt-septième session et par la CMA à sa quatrième session.

6. Contribution au bilan mondial

31. Le CET a établi un rapport de synthèse sur les questions liées à la mise au point et au transfert de technologies afin de contribuer au volet évaluation technique du premier bilan mondial. Ce rapport porte sur les informations visées à l'article 10 de l'Accord de Paris ; les obstacles et les difficultés auxquelles se heurtent les pays en développement ; les bonnes pratiques, les données d'expérience et les perspectives en ce qui concerne le renforcement de la coopération internationale en matière d'atténuation et d'adaptation²³.

7. Suivi et évaluation des résultats

32. Le CET a continué à suivre et à évaluer les résultats de ses travaux et, en collaboration avec le CRTC, a réalisé l'enquête sur les END mentionnée au paragraphe 12 ci-dessus.

8. Communication et information

33. Le CET a poursuivi ses activités de communication et d'information conformément à la stratégie qu'il avait adopté en la matière²⁴.

9. Intégration des questions de genre

34. Le CET a continué à intégrer les questions de genre dans ses travaux. Ses principales publications comprennent régulièrement une section sur les questions de genre et il veille à assurer un équilibre entre les sexes parmi les intervenants aux manifestations qu'il organise.

35. Le CET est convenu que le mandat de son coordonnateur pour les questions de genre aurait une durée de deux ans et a nommé Stephen Minas (Grèce) à cette fonction pour la période 2023-2024, Ambrosio Yobánolo del Real ayant été nommé à cette fonction par intérim jusqu'à sa vingt-sixième réunion.

36. Le CET est également convenu d'élaborer une note d'orientation sur la mobilité routière durable et les questions de genre.

C. Plan de travail glissant pour 2023-2027

37. À sa vingt-cinquième réunion, le CET a adopté son plan de travail glissant pour 2023-2027 en prenant en considération, entre autres, les conclusions figurant dans la contribution du Groupe de travail III au sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) (Shukla et al., 2022) et les contributions communiquées par des organisations ayant le statut d'observateur en réponse à un appel à contribution lancé en avril²⁵.

²² Consultable ultérieurement à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/ttclear/tec/supports.html>.

²³ Consultable à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/topics/global-stocktake/information-portal>.

²⁴ Consultable à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/ttclear/tec>.

²⁵ Consultable à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/ttclear/tec/documents.html>.

D. Difficultés rencontrées et enseignements tirés

38. Malgré les difficultés dues à la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), le CET est parvenu à atteindre la plupart des objectifs prévus dans son plan de travail glissant pour 2019-2022, notamment en produisant 9 des 11 publications et 7 des 8 notes d'orientation attendues. Ses réunions et les travaux intersessions de ses groupes de travail se sont bien déroulés, en ligne ou selon des modalités hybrides, même s'il était difficile de programmer des réunions auxquelles pouvaient participer tous les membres du CET lorsque que ceux-ci se trouvaient dans différents fuseaux horaires.

39. Conformément aux orientations données par la COP et la CMA, le CET a pris des mesures visant à accroître la cohérence et la synergie des activités liées au Mécanisme technologique afin d'assurer une mise en œuvre efficace du cadre technologique, et a notamment élaboré à cette fin un programme de travail conjoint avec le CRTC.

40. La diffusion efficace des produits du CET auprès des parties prenantes, en particulier des END et des Parties, reste problématique. La diffusion et la visibilité des travaux du CET dans les différents groupes de parties prenantes, qui peuvent être des Parties aussi bien que des entités non parties, doivent être améliorées afin de promouvoir autant que possible l'utilisation des produits du CET et la mise en œuvre de ses recommandations, ainsi que leur influence sur les grandes orientations et les pratiques sur le terrain.

41. Il est essentiel de renforcer la collaboration du CET avec les END telles que les coordonnateurs pour la mise au point et le transfert de technologies dans le cadre de la Convention. Une fois qu'il aura adopté son prochain plan de travail glissant, le CET mettra à jour sa stratégie de communication et d'information afin de favoriser une collaboration plus systématique avec les END de sorte que ces entités soient au courant des travaux du CET et que ceux-ci soient utiles et pertinents pour elles.

42. En raison d'un manque de ressources, le CET n'a pas été en mesure de mener à bien toutes les activités prévues dans son plan de travail glissant actuel. Le secrétariat l'a aidé à relever ce défi, notamment en mobilisant des ressources supplémentaires et en fournissant un appui à la coproduction des produits du CET avec des partenaires.

43. L'examen par le CET des résultats et des incidences de ses travaux au cours de la période 2019-2022 peut fournir des indications précieuses permettant d'améliorer l'exécution de son prochain plan de travail glissant, notamment en ce qui concerne les liens plus étroits entre les activités du CET et du CRTC et leurs systèmes de suivi et d'évaluation.

44. La mise en place de partenariats et de collaborations stratégiques avec des organes, des processus et des initiatives dans le cadre de la Convention et en dehors de celle-ci est essentielle pour accroître la portée et l'incidence des travaux du CET. En ce qui concerne le Centre d'innovation mondial de la Convention, par exemple, qui relève du mandat du CET, la coordination et la consultation avec les organes du Mécanisme technologique permettront d'éviter la fragmentation des efforts dans le domaine de l'innovation et des technologies climatiques.

45. L'équilibre entre les sexes au sein du CET n'est pas encore atteint, bien que la COP ait donné des orientations à ce sujet et que le CET ait appelé l'attention sur cette question dans le passé ; les Parties sont donc encouragées à envisager de proposer des candidatures féminines aux postes de membre du CET.

E. Messages et recommandations clefs destinés à la Conférence des Parties et à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris

46. Dans le prolongement du travail accompli en 2022, le CET souhaite communiquer les messages et recommandations clefs ci-après à la vingt-septième session de la COP et à la quatrième session de la CMA.

1. Liens entre processus d'évaluation des besoins techniques et processus de réalisation de la contribution déterminée au niveau national

47. À la lumière du document²⁶ et de la note d'orientation qu'il a établis sur les liens existants entre le processus d'EBT et le processus de réalisation de la CDN (TEC, 2022), le CET appelle l'attention sur les points suivants :

a) Il existe de nombreux liens entre ces deux processus. Par exemple, la comparaison entre les étapes possibles de l'élaboration et de la mise en œuvre des CDN avec celles des lignes directrices en matière d'EBT montre que les résultats d'un processus pourraient servir à alimenter l'autre. En outre, les récents rapports de synthèse sur les CDN²⁷ et les EBT²⁸ mettent en évidence les liens qui existent à plusieurs étapes de ces processus. Par ailleurs, les CDN ont été utilisées comme point de départ de l'analyse dans le cadre de la plupart des EBT récemment conduites ;

b) Les EBT pourraient jouer un rôle essentiel pour combler les lacunes dans les CDN, en particulier concernant le classement par ordre de priorité des technologies climatiques et les conditions-cadres favorables requises, ainsi que l'élaboration de plans d'exécution pour le transfert et la diffusion des technologies ;

c) Les EBT et les plans d'action pour la technologie aident les pays à renforcer leurs capacités en matière de collecte d'informations sur les technologies climatiques, à évaluer ce qui est faisable dans leur contexte national et à déterminer la meilleure façon de mettre en œuvre les solutions technologiques prioritaires. L'utilisation de cette capacité dans le cadre du processus de réalisation de la CDN peut contribuer à l'élaboration de CDN plus fiables, ce qui peut se révéler particulièrement intéressant pour les PMA et les petits États insulaires en développement (PEID), pour lesquels un grand nombre d'EBT ont récemment été réalisées ;

d) Les EBT peuvent être utilisées pour prendre en compte des considérations technologiques réalistes observées sur le terrain dans le cadre de la planification des CDN d'un pays, notamment au moyen de plans d'action pour la technologie permettant d'aider les responsables de la planification des CDN à envisager des mesures de mise en œuvre détaillées ayant été vérifiées et négociées avec les parties prenantes du pays sur le plan de la faisabilité et de l'accessibilité financière. Cela pourrait conduire à l'adoption d'une approche holistique au niveau des pays, dans laquelle la formulation des objectifs en matière de CDN serait associée à une évaluation ascendante des options technologiques et inclurait des actions de mise en œuvre détaillées. Les EBT pourraient donc être mises à jour en vue de contribuer à la planification des CDN, en s'appuyant sur le processus d'EBT pour organiser des consultations avec les parties prenantes, procéder à une analyse des obstacles et élaborer un plan d'action pour la technologie ;

e) La note d'orientation établie par le CET en 2022 sur les liens existant entre le processus d'EBT et le processus de réalisation de la CDN recense les outils du processus d'EBT que les pays en développement peuvent utiliser dans le cadre de l'élaboration et de la planification des CDN, notamment pour recenser et surmonter les obstacles, permettre l'adoption de mesures, mettre en application les orientations figurant dans le plan d'action pour la technologie et accroître la participation des parties prenantes ;

f) S'agissant de la mise à jour des résultats des EBT précédemment réalisées en vue d'appuyer la planification des CDN, les pays ont sollicité des orientations supplémentaires quant à la manière d'utiliser au mieux la vaste base de connaissances tirée des EBT et d'actualiser ces connaissances dans le cadre de l'élaboration des CDN ;

g) Les EBT jouent un rôle fondamental dans le recensement des besoins technologiques, y compris des besoins financiers et des besoins en matière de renforcement des capacités pour la mise en application des technologies. Il faudrait aider à donner suite

²⁶ Document CET TEC/2021/23/7.

²⁷ FCCC/PA/CMA/2021/8/Rev.1.

²⁸ FCCC/SBI/2020/INF.1.

aux résultats des EBT, notamment aux plans d'action pour la technologie, afin de faciliter la mise en œuvre des CDN.

48. Le CET recommande à la COP et à la CMA d'encourager les Parties à promouvoir les liens entre le processus d'EBT et le processus de réalisation de la CDN en :

a) Utilisant les solutions recensées dans les EBT dans les politiques des pays en développement relatives au climat, notamment les solutions concernant les technologies « matérielles » et les technologies « immatérielles » recensées et jugées prioritaires pour l'atténuation et l'adaptation, qui sont également pertinentes dans le cadre des CDN et des plans nationaux d'adaptation ;

b) Renforçant la contribution des EBT à l'élaboration des CDN par la création de groupes de travail conjoints ou d'autres mécanismes d'échange d'informations et de coordination entre les équipes nationales respectivement chargées des EBT et des CDN, ainsi qu'au moyen d'outils recensés dans le cadre du processus d'EBT que les pays peuvent utiliser pour élaborer et planifier les CDN, notamment pour favoriser la participation des parties prenantes, recenser les obstacles, permettre la mise en œuvre de mesures et élaborer des plans d'action pour la technologie ;

c) Renforçant les capacités d'acquisition de connaissances relatives aux technologies climatiques afin d'aider les parties prenantes à évaluer la faisabilité de l'utilisation des technologies pour leurs pays et de les conseiller sur la manière de mettre en œuvre les solutions technologiques prioritaires. Dans le cadre du processus de CDN, une telle capacité pourrait contribuer à rendre les CDN plus fiables, en particulier celles des PMA et des PEID ;

d) Intégrant, au sein du processus de réalisation de la CDN, les enseignements tirés de l'utilisation des technologies d'adaptation et d'atténuation recensées par les EBT et pour lesquelles des obstacles doivent être surmontés, ainsi qu'en ayant recours à des équipes d'experts sectorielles et multisectorielles pour la planification, la budgétisation, le financement et l'exploitation et l'entretien des technologies ;

e) Aidant les END, en leur qualité de coordonnateurs pour les EBT, à accroître leurs efforts visant à coordonner les équipes chargées de la réalisation des EBT et des CDN, en vue d'échanger des informations et d'améliorer la mise en œuvre des résultats de ces deux processus ;

f) Utilisant les plans d'action pour la technologie pour favoriser la création d'un environnement national favorable à la promotion de mécanismes fondés sur le marché ainsi qu'au commerce et à l'investissement, et en encourageant l'innovation de manière à réduire les coûts et à accélérer l'application de solutions fondées sur les technologies climatiques, dans l'objectif d'aider à relever le niveau d'ambition des CDN et à renforcer leur mise en œuvre ;

g) Rendant compte des résultats des EBT dans les communications nationales et dans les rapports biennaux au titre de la transparence, dans le cadre des informations nécessaires au suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre des CDN et la réalisation des objectifs s'y rapportant, ainsi que des informations relatives aux incidences des changements climatiques et à l'adaptation, selon qu'il convient.

2. Technologies pour une mobilité routière durable

49. Les principales conclusions des travaux du CET portant sur la mise au point, la diffusion et les incidences des technologies de pointe de décarbonisation dans le cadre du transport routier, qui comprennent les véhicules électriques rechargeables, les véhicules électriques à piles à combustible alimentées à l'hydrogène, les biocarburants liquides de pointe, les modalités de mobilité partagée et l'automatisation complète des véhicules, sont les suivantes :

a) Le déploiement de véhicules électriques à émissions nulles devrait s'inscrire dans le cadre de l'appui apporté au développement des combustibles à faible intensité de carbone, à savoir l'électricité sans émissions polluantes, l'hydrogène vert ou bleu et les biocarburants de pointe qui ne menacent pas la sécurité alimentaire ;

b) Les véhicules électriques rechargeables offrent le meilleur niveau d'avancement technologique et le plus fort potentiel de réduction des émissions de carbone pour les véhicules légers, ainsi que pour les véhicules utilitaires moyens et lourds dans certains cas. En outre, ils peuvent également offrir un large éventail de possibilités pour les véhicules à deux ou trois roues dans certains pays en développement ;

c) L'hydrogène et les biocarburants de pointe présentent un plus faible niveau d'avancement sur le plan technologique et les obstacles à leur adoption sont plus problématiques que pour l'électrification. Ils ne devraient donc pas jouer un rôle aussi important que l'électrification dans le processus de décarbonisation à grande échelle du transport routier ;

d) Des efforts supplémentaires en matière de recherche et d'élaboration de grandes orientations dans ce domaine sont nécessaires pour accroître les effets positifs sur le développement durable de la construction, de l'utilisation et de l'élimination des véhicules électriques à émissions nulles, notamment en ce qui concerne l'extraction des métaux pour les batteries de pointe et la réutilisation ou le recyclage des batteries en fin de vie, l'utilisation de catalyseurs d'oxydation dans les piles à combustible et la production d'hydrogène vert, la forte augmentation du captage du carbone dans la production d'hydrogène bleu et la nécessité de garantir que les biocarburants ne constituent pas une nouvelle cause de déforestation ;

e) La mobilité partagée ne devrait jouer qu'un rôle mineur dans le processus de décarbonisation à grande échelle. Par ailleurs, elle pourrait être rendue plus efficace grâce à une mise en commun et une coordination accrues visant à améliorer les services de transport public et leur utilisation ;

f) L'automatisation complète des véhicules requiert un ensemble de technologies comportant de nombreuses incertitudes, susceptibles d'augmenter ou de diminuer les émissions de gaz à effet de serre en raison du fait que les gains d'efficacité pourraient être contrebalancés par des trajets à vide, une utilisation accrue des véhicules et d'autres effets de rebond.

50. Le CET recommande à la COP et à la CMA d'inviter les Parties et les parties prenantes qui visent à atteindre une décarbonisation à grande échelle par une stimulation de l'adoption des technologies favorables à une mobilité routière durable, à envisager, aux niveaux régional, national ou infranational, selon qu'il convient :

a) La planification d'un ensemble de politiques susceptibles d'offrir différents avantages complémentaires en vue d'induire une plus forte réduction des émissions tout en améliorant ou en maintenant l'efficacité des mesures prises par rapport aux coûts, leur efficacité, l'équité, l'acceptabilité politique et les indicateurs de transformation, ainsi qu'en s'attaquant aux obstacles techniques et sociaux ;

b) L'établissement de normes ou de prescriptions en matière de vente de véhicules électriques à émissions nulles, susceptibles de contribuer à orienter les activités de recherche-développement et d'innovation vers des technologies associées à ce type de véhicules ;

c) L'adoption de politiques complémentaires, notamment la mise en place d'une norme pour les carburants à faible intensité de carbone, une tarification du carbone ou une tarification routière, un appui au développement des bornes de recharge et des stations de ravitaillement, l'adoption de normes de construction prescrivant la mise en place d'infrastructures de recharge, la création d'incitations financières pour l'installation d'infrastructures ainsi que la suppression progressive des subventions et des exonérations favorisant les technologies alimentées par des combustibles fossiles et les émissions associées ;

d) L'adoption de politiques complémentaires contribuant à réduire la demande de transport ou de véhicules particuliers, telles que des politiques en faveur des transports publics, de l'aménagement urbain et du télétravail ;

e) L'orientation de l'innovation en matière de technologies à faible émission de carbone au moyen d'un appui direct à la recherche-développement visant à stimuler les activités d'innovation au niveau national, notamment en recourant à des partenariats public-privé ;

f) La mise en place de capacités institutionnelles suffisantes ayant pour objet notamment de mieux comprendre l'intérêt potentiel des technologies au service d'une mobilité routière durable et de créer des institutions axées sur la recherche et chargées du suivi de la mise au point des technologies à faible émission de carbone, des progrès réalisés pour surmonter les obstacles sociaux et techniques et des enseignements tirés en vue de concevoir un ensemble de politiques climatiques.

3. Appui aux technologies climatiques

51. À la lumière de ses travaux portant sur les données d'expérience et les enseignements tirés de l'appui aux technologies climatiques fourni par les entités fonctionnelles du Mécanisme financier²⁹, le CET appelle l'attention sur les points suivants :

a) Les parties prenantes s'accordent à reconnaître l'importance de la technologie en tant qu'élément essentiel de la lutte contre les changements climatiques ;

b) L'appui aux technologies climatiques fourni par les entités fonctionnelles du Mécanisme financier témoigne d'une volonté commune de faire face à l'urgence climatique, d'aider les sociétés vulnérables à s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques et d'aider les pays en développement parties à relever leur niveau d'ambition en matière d'action climatique et à réaliser leurs objectifs dans ce domaine ;

c) L'appui fourni par le FEM et le FVC aux EBT et à l'élaboration des plans d'action pour la technologie s'y rapportant a contribué à mettre en place les éléments nécessaires à la mise au point et au transfert efficaces des technologies ;

d) Le CRTC a fourni un appui technologique essentiel à un stade précoce et répond activement à la demande croissante des pays souhaitant faire appel à ses services en raison de ses compétences sectorielles éprouvées, de sa souplesse, de sa réactivité et de sa capacité à combler certaines lacunes par le financement de projets soutenant les pays dans leurs processus de planification des technologies, dans l'élaboration de politiques et de normes nationales ainsi que dans l'établissement de documents d'orientation en matière de technologie, en particulier à l'aide d'équipes spécialisées (du Réseau) et de processus de facilitation garantissant l'appropriation au niveau national du processus de planification ;

e) Qu'il s'agisse de technologies transférées ou mises au point au niveau local, le défi permanent consiste à disposer des bonnes personnes, dotées des compétences requises, pour assurer l'exploitation et l'entretien des technologies ;

f) Un consensus se dessine quant à la nécessité de promouvoir des technologies climatiques essentielles porteuses de transformation en vue de soutenir l'élaboration de CDN plus ambitieuses et la mise en œuvre des CDN actuelles, ainsi que de suivre leur niveau d'adoption et leur progression au niveau sectoriel aux fins de la réalisation des objectifs en matière de réduction des émissions ainsi que de l'objet et des buts à long terme de l'Accord de Paris ;

g) Les organismes d'exécution du FEM et du FVC ont accordé une plus grande attention à la prise en considération des questions de genre, le traitement de ces questions ayant été plus convaincant dans le cadre des projets d'adaptation que dans le cadre des projets axés sur l'atténuation. Les avancées dans ce domaine reposent sur une meilleure compréhension, autant de la part des concepteurs que des responsables de l'exécution des projets, de la manière dont les projets de mise au point et de transfert des technologies tenant compte des questions de genre pourraient produire des effets porteurs de changement ;

h) Le potentiel des acteurs du secteur privé n'a pas encore été pleinement exploité en ce qui concerne l'appui à l'innovation ainsi qu'à la mise au point et au transfert de technologies ;

i) Le succès de la mise en œuvre et de l'intensification des initiatives en matière de technologies dépend de la capacité d'absorption et de la taille du marché ;

²⁹ Voir <https://unfccc.int/tclear/tec/support.html>.

j) Il est nécessaire de comprendre le rôle favorable ou défavorable que la politique nationale peut jouer dans la mise au point et le transfert de technologies ainsi que dans le choix d'accorder la priorité à la création d'un environnement favorable. Les perspectives d'adoption et de reproduction des technologies peuvent être améliorées sous l'influence de politiques publiques aboutissant à un ajustement des conditions du marché (par exemple, l'adoption de mesures incitatives à un alignement).

52. En vue d'améliorer la pertinence et d'accroître les effets positifs de l'appui apporté aux technologies par le FVC et le FEM, il est recommandé que :

a) Les pays en développement parties s'appuient sur les mécanismes établis dans le cadre du CRTD et de la Convention pour obtenir une assistance technique et un appui à leurs EBT, car ces mécanismes garantissent un bon alignement sur les engagements pris dans le cadre des CDN ;

b) Dans le cadre du Mécanisme technologique, une approche équilibrée soit adoptée à l'égard des équipements et des aspects immatériels des technologies climatiques (c'est-à-dire les techniques, les connaissances et les compétences pratiques, la formation et la mise en valeur de la main-d'œuvre), aussi bien pour les technologies transférées que pour les technologies mises au point au niveau local ;

c) Les secrétariats du CRTD et des entités fonctionnelles du Mécanisme financier collaborent pour déterminer les moyens de rationaliser davantage le processus d'appui à l'établissement de liens et à la planification en vue d'une transformation sectorielle fondée sur les technologies climatiques (par exemple, en adoptant une approche plus axée sur les programmes), ce qui permet d'améliorer les propositions et les mesures de soutien visant à renforcer les capacités des pays en développement parties à réaliser des projets axés sur la technologie ;

d) Les END prennent l'initiative de coordonner les actions menées au niveau national dans le domaine des technologies et collaborent avec les coordonnateurs des entités fonctionnelles du Mécanisme financier afin de pallier les lacunes existantes dans la coordination au niveau national ;

e) Les secrétariats du CRTD et des entités fonctionnelles du Mécanisme financier favorisent la coordination entre les coordonnateurs concernés dans le cadre de l'exécution de projets liés aux technologies climatiques.

53. Afin d'accélérer les progrès fondés sur l'exploitation des technologies réalisés dans les actions visant à limiter le réchauffement de la planète et à renforcer la résilience, il est recommandé que :

a) Les pays intègrent dans leurs CDN des considérations relatives aux technologies porteuses de transformation pouvant être utilisées dans les secteurs prioritaires pour atteindre des objectifs d'atténuation, améliorent la communication systématique et harmonisée d'informations sur le niveau d'adoption de technologies contribuant à la réalisation de l'objet de l'Accord de Paris et de ses buts à long terme, et renforcent leur action en faveur de trajectoires de développement résilientes face aux changements climatiques permettant d'atteindre les objectifs d'adaptation ;

b) Les entités internationales qui sont actives dans le domaine du développement et qui appuient la mise au point et le transfert de technologies renforcent leur action visant à promouvoir les technologies porteuses de transformation ;

c) Les entités fonctionnelles du Mécanisme financier et du CRTD, ainsi que d'autres fonds nationaux et internationaux pour le climat, conformément à leurs mandats respectifs, examinent de quelles manières les technologies porteuses de transformation dans les secteurs prioritaires et l'évaluation du niveau de leur adoption contribuent aux buts à long terme de l'Accord de Paris.

54. Afin de mieux comprendre de quelles façons l'intégration des questions de genre et la collaboration des parties prenantes – notamment des jeunes et des peuples autochtones – peuvent apporter une valeur ajoutée aux activités d'appui à la mise au point et au transfert de technologies, il est recommandé que :

a) Les entités fonctionnelles du Mécanisme financier et du CRTC encouragent les responsables de l'exécution des projets à adopter des approches prévoyant la participation des parties prenantes aux étapes clés de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets, et contribuant à renforcer l'appropriation aux niveaux national et local des initiatives technologiques ;

b) Les parties prenantes améliorent leur communication sur les données d'expérience, les bonnes pratiques et les mesures et stratégies concrètes qui ont permis d'accroître de manière notable la capacité des femmes et des hommes à participer aux technologies climatiques ;

c) Les entités fonctionnelles du Mécanisme financier et du CRTC, dans le cadre de leurs protocoles d'élaboration de projets et d'établissement de rapports (par exemple, la collecte de données ventilées sur les questions de genre dans les structures de gouvernance, la participation des parties prenantes, l'établissement de documents sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés dans ce domaine), continuent de mettre en commun les meilleures pratiques et de sensibiliser les partenaires d'exécution des projets aux contributions positives de l'intégration des questions de genre et de la participation des parties prenantes à l'accélération de la mise au point et du transfert de technologies ;

d) Le CRTC et les entités fonctionnelles du Mécanisme financier promeuvent l'équilibre entre les sexes au sein des équipes techniques qui mettent en œuvre les projets technologiques, conformément au principe visant à encourager la pleine participation et le rôle dirigeant des femmes et des filles dans les domaines de la science, de la technologie et de la recherche-développement, et mettent en commun leurs données d'expérience en matière de budgétisation tenant compte des questions de genre ;

e) Le CET et le CRTC, ainsi que les entités fonctionnelles du Mécanisme financier, fassent connaître le soutien financier et technique disponible pour promouvoir l'intégration des questions de genre dans les politiques, plans, stratégies et mesures portant sur les technologies climatiques, selon qu'il convient, y compris les bonnes pratiques permettant de faciliter l'accès au financement de l'action climatique pour les organisations communautaires de femmes, les autochtones et les communautés locales qui entreprennent des projets technologiques.

55. En vue d'améliorer les chances de réussite des initiatives ayant des composantes technologiques, ainsi que de leur reproduction et de leur extension, il est recommandé que :

a) Dans le cadre du Mécanisme technologique, une approche programmatique soit proposée en vue d'étendre les initiatives technologiques portant sur l'adoption de politiques et de normes, en se fondant sur une analyse des données d'expérience et des bonnes pratiques du CRTC ;

b) Le CRTC poursuive ses activités de partenariat dans le cadre du mécanisme de financement de la préparation des projets du FVC et examine les possibilités d'apporter un appui aux projets du FEM ;

c) Les autorités nationales désignées pour le FVC et les END pour le CRTC renforcent leur collaboration dans le domaine de l'élaboration d'approches programmatiques visant à étendre les initiatives technologiques ;

d) Les parties prenantes envisagent d'adopter des approches programmatiques permettant de déployer, de reproduire et d'utiliser plus systématiquement les technologies pouvant être adaptées facilement en vue de leur mise en œuvre dans d'autres contextes, afin de diffuser les technologies climatiques porteuses de transformation dans des secteurs clés.

IV. Activités et résultats du Centre-Réseau des technologies climatiques en 2022

A. Réunions et composition du Conseil consultatif

56. À sa dix-neuvième réunion³⁰, qui s'est tenue du 28 au 30 mars, le Conseil consultatif a élu Omedi Moses Jura (Kenya) à sa présidence et Erwin Rose (États-Unis d'Amérique) à sa vice-présidence pour 2022. Il a remercié la Présidente sortante, Moa Forstorp (Suède), pour son travail.

57. Le Conseil a accueilli un représentant supplémentaire des Parties visées à l'annexe I de la Convention, Stephen Minas ; un représentant supplémentaire des Parties non visées à l'annexe I de la Convention, Fred Onduri (Ouganda) ; trois représentants supplémentaires de collectifs d'organisations ayant le statut d'observateur auprès de la Convention, à savoir Anne Barre (femmes et genre), Mohamed Handaine (peuples autochtones) et Tambe Honourine Enow (collectif YOUNGO)³¹.

58. Les membres suivants ont été élus ou choisis pour remplacer les représentants siégeant au Conseil : Pedro Borges (République bolivarienne du Venezuela), Nicolas Galudec (Union européenne), Christian Lohberger (Papouasie-Nouvelle-Guinée), Ichiro Sato (Japon) et Jacek Trzosowski (Pologne). Ambrosio Yobánolo del Real et Stig Svenningsen ont rejoint le Conseil consultatif en tant que Président et Vice-Président du CET respectivement.

59. Le Conseil a examiné les principaux résultats de l'exécution des activités du CRTC en 2021 et approuvé l'état financier du CRTC pour 2021. Le secrétariat du CRTC a fait le point sur le calendrier et la méthode proposés pour l'élaboration du troisième programme de travail du CRTC pour la période 2023-2027.

60. Six réunions intersessions de l'équipe spéciale ont eu lieu pour étudier les résultats de la vingt-sixième session de la COP, des activités de mobilisation de ressources, des travaux de la dix-neuvième réunion du Conseil consultatif et de l'élaboration du troisième programme de travail.

61. Le Conseil a tenu sa vingtième réunion³² du 9 au 14 septembre, au cours de laquelle il a approuvé le troisième programme de travail, le rapport du CRTC à la vingt-septième session de la COP et le plan d'exploitation annuel pour 2023.

B. Activités du Centre-Réseau des technologies climatiques

62. Le CRTC a élaboré son troisième programme de travail. L'approche adoptée pour son élaboration a été la plus inclusive suivie à ce jour, intégrant des consultations avec les principales parties prenantes, notamment les membres du Conseil consultatif, les END, les membres du Réseau, ainsi que les groupes de Parties et collectifs et les organes constitués au titre de la Convention.

63. Le nouveau programme de travail conserve une approche visant à répondre aux demandes des pays et à s'aligner sur le cadre technologique, tout en mettant l'accent sur cinq domaines de transformation systémique (tryptique eau-énergie-alimentation ; bâtiments et infrastructure résiliente ; électromobilité ; systèmes énergétiques ; commerce et industrie) ainsi que les facteurs clefs du transfert de technologies (transition numérique et systèmes nationaux d'innovation).

64. Pour soutenir l'exécution du programme de travail, le CRTC élabore une stratégie de mobilisation de ressources et de formation de partenariats.

³⁰ Voir <http://www.ctc-n.org/calendar/events/19th-ctcn-advisory-board-meeting-presentations-and-recordings>.

³¹ En application de la décision 10/CP.26.

³² Voir <http://www.ctc-n.org/calendar/events/20th-ctcn-advisory-board-meeting-be-held-9-14-september-2022>.

65. Avec le soutien de la République de Corée, le CRTC a ouvert avec succès un bureau de partenariat et de liaison à Songdo, le 21 juillet, afin de soutenir les travaux du CRTC en améliorant l'interaction entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier et en renforçant les efforts en cours en matière d'innovation et de travaux concertés de recherche-développement et de démonstration dans le cadre de la collaboration Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire.

1. Innovation

66. Les laboratoires et le stage d'innovation climatique pour les jeunes organisés en Amérique latine se sont conclus par une journée de démonstration en novembre 2021. Plus de 500 candidatures ont été reçues pour participer aux laboratoires, 86 participants ont été sélectionnés dans 16 pays d'Amérique latine et 24 tuteurs ont aidé 19 équipes à expérimenter leurs solutions.

67. Les laboratoires et le stage (huit semaines) d'innovation climatique pour les jeunes du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord ont eu lieu en septembre 2022 ; ils ont permis à 80 jeunes de 14 pays d'acquérir des compétences en matière d'innovation et de bénéficier d'un encadrement afin de mettre au point des solutions climatiques pour la région.

68. Le CRTC et le PNUD ont produit conjointement la deuxième édition du magazine *Africa Innovates*, intitulée « Climate Champions: 50 Homegrown African Innovations Tackling Climate Change » (UNDP and CTCN, 2022). La publication a été présentée à une réunion du Groupe des États d'Afrique à la cinquante-sixième session des organes subsidiaires.

69. En 2020, le CRTC a été choisi pour gérer le programme AFCIA, financé à hauteur de 5 millions de dollars des États-Unis . Plus de 200 demandes ont été reçues de plus de 60 pays en réponse aux deux premiers appels à propositions. Onze projets ont été sélectionnés pour être exécutés à partir de 2022 et le troisième et dernier appel à candidatures a été clos le 30 septembre 2022.

70. Un webinaire a été organisé en juin 2022 pour partager les enseignements tirés des deux premiers appels à propositions de l'AFCIA. Les principaux enseignements tirés ont mis en évidence la nécessité de continuer à aider les pays en développement à formuler leurs demandes en matière de technologies d'adaptation.

71. Le CRTC a procédé au renforcement des capacités de 74 END en matière de technologie de la chaîne de blocs, en collaboration avec le Blockchain and Climate Institute, qui est membre du Réseau. Parmi les participants, 57 % venaient d'Afrique, 29 % d'Amérique latine et 14 % d'Asie et du Pacifique. Six webinaires ont ensuite été organisés à l'intention du public.

72. En mai, le CRTC a organisé une manifestation dans le cadre du septième forum annuel de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des ODD. Cette manifestation a permis de donner un aperçu des avantages de la transition numérique dans l'optique de la réalisation des ODD et de l'action climatique, et de présenter l'expérience des pays en développement en matière de transition numérique. La présentation du CRTC illustre le rôle croissant des systèmes numériques dans des secteurs tels que l'agriculture.

73. Au Mali, le CRTC a soutenu la création, avec le service météorologique national, d'une application visant à combler le manque de données météorologiques sur des cultures spécifiques et l'absence d'informations dans les langues locales. En Eswatini, il a soutenu le renforcement des capacités d'utiliser des technologies comme les aéronefs sans pilote et la télédétection pour accroître la résilience climatique.

74. Des fonctionnaires du secrétariat du CRTC ont publié deux articles dans la revue *Sustainability* : « Digitalization to achieve technology innovation in climate technology transfer » (Lee and Mwebaza, 2021) et « New strategy for innovative RD&D in view of stakeholder interaction during climate technology transfer » (Lee and Mwebaza, 2022), qui passent en revue les éléments d'innovation liés à la technologie, au marché et à la réglementation dans les activités de recherche-développement et de démonstration du CRTC.

75. En août, le CRTC a participé à la conférence États-Unis-Corée 2022 sur la science et la technologie au lendemain de la pandémie, en y donnant un aperçu de ses réalisations et des enseignements tirés en matière d'innovation.

76. Le CRTC a joué le rôle de chef de file dans le cadre du « Climate: Ecosystems and Housing challenge »³³ organisé par le Massachusetts Institute of Technology Solve, au cours duquel huit solutions technologiques innovantes ont été sélectionnées pour soutenir à grande échelle les communautés grâce à des écosystèmes naturels ou des maisons à faible émission de carbone.

77. Parmi ses projets d'assistance technique apportant des solutions innovantes, le CRTC a soutenu l'Indonésie dans sa transition vers la mobilité électrique à Jakarta depuis 2020. En mars 2022, lors d'une cérémonie de haut niveau, l'engagement de Jakarta à électrifier les flottes de transport public a été annoncé et le CRTC a présenté la feuille de route de l'électrification de la ville pour 2030, qu'il avait élaborée avec l'organisme des transports de Jakarta.

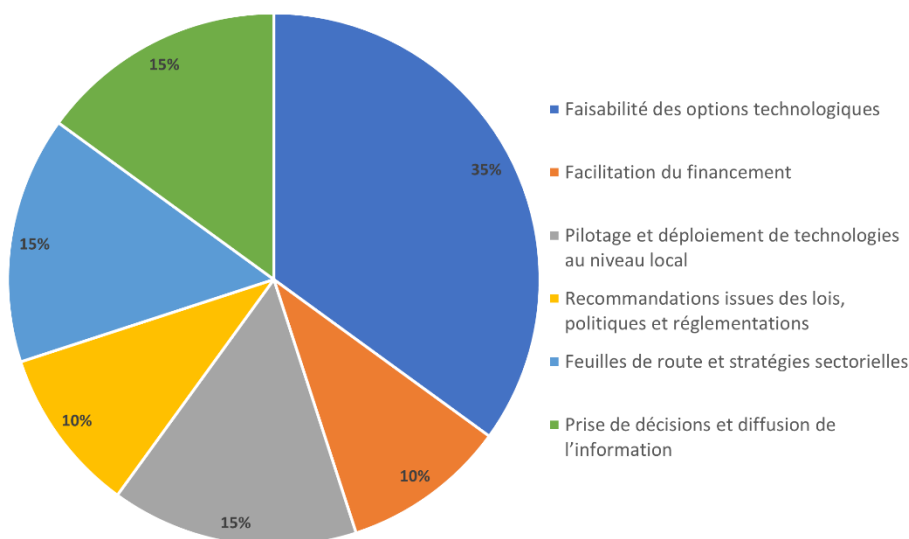
2. Mise en œuvre

78. Au 31 août 2022, le CRTC avait reçu 365 demandes d'assistance technique de la part de 109 pays en développement parties, dont 15 demandes ayant trait à des projets multinationaux et 35 demandes d'assistance technique rapide : environ 155 de ces demandes avaient été satisfaites, 75 étant en passe d'être satisfaites, 98 en phase de conception d'un plan d'intervention et 37 en cours d'examen. Les Comores, le Maroc et les Seychelles ont soumis des demandes au CRTC pour la première fois.

79. La figure 1 présente la répartition du type d'assistance technique demandée.

Figure 1

Demandes d'assistance technique soumises au Centre-Réseau des technologies climatiques, par type d'assistance (2014-2022)



³³ Voir <https://solve.mit.edu/challenges/climate-ecosystems-housing#challenge-subnav-offset>.

80. La figure 2 illustre la répartition régionale des demandes d'assistance technique.

Figure 2

Demandes d'assistance technique du Centre-Réseau des technologies climatiques, par région (septembre 2021-août 2022)



81. Les principales tendances qui se dégagent des récentes demandes d'assistance sont les suivantes :

a) Dans la région Asie-Pacifique, les demandes ont augmenté dans le domaine des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et des transports à faible émission de carbone. En Asie, on constate une augmentation des demandes d'adaptation et des demandes intersectorielles. Une aide a été demandée pour les systèmes d'aide à la décision ; les technologies intersectorielles portant sur l'énergie, l'eau et la sécurité alimentaire ; l'amélioration des systèmes d'alerte précoce ; la planification urbaine durable ; les études de faisabilité ; les feuilles de route de la mobilité électrique et de l'hydrogène vert ; les politiques et réglementations favorisant l'efficacité énergétique des bâtiments et des appareils ;

b) En Afrique, les demandes de soutien à l'économie circulaire et au solaire photovoltaïque dans le cadre de l'énergie, de l'eau et de l'alimentation ont augmenté. Il faut pérenniser l'appui aux technologies intersectorielles en lien avec le triptyque énergie-eau-sécurité alimentaire, les réglementations relatives à la mobilité électrique, la création d'incitations et les EBT ;

c) En Amérique latine et dans les Caraïbes, les demandes ont porté sur les technologies d'adaptation et les technologies intersectorielles (économie circulaire, évaluations des besoins technologiques et plans d'action pour la technologie) et les technologies d'atténuation pour la mobilité électrique et les énergies renouvelables. Les demandes d'adaptation couvrent un large éventail d'outils portant sur la gestion des risques pour la sécurité alimentaire, la gestion de l'eau, la gestion des zones côtières, les solutions fondées sur la nature et le suivi de l'adaptation.

a) *Mesures d'atténuation et d'adaptation*

82. La figure 3 présente une ventilation des demandes d'assistance technique du CRTC, par objectif climatique³⁴.

83. L'objectif des demandes d'assistance technique a évolué ces dernières années, privilégiant l'adaptation et les demandes intersectorielles par rapport à l'atténuation, ces dernières ayant augmenté en partie du fait de l'AFCIA (voir la figure 4).

³⁴ Les pourcentages indiqués dans la figure concernent les demandes auxquelles il a été répondu ; le nombre de demandes soumises est beaucoup plus élevé sous l'effet de l'AFCIA.

Figure 3
Demands d'assistance technique du Centre-Réseau des technologies climatiques, par objectif (2014-2022)

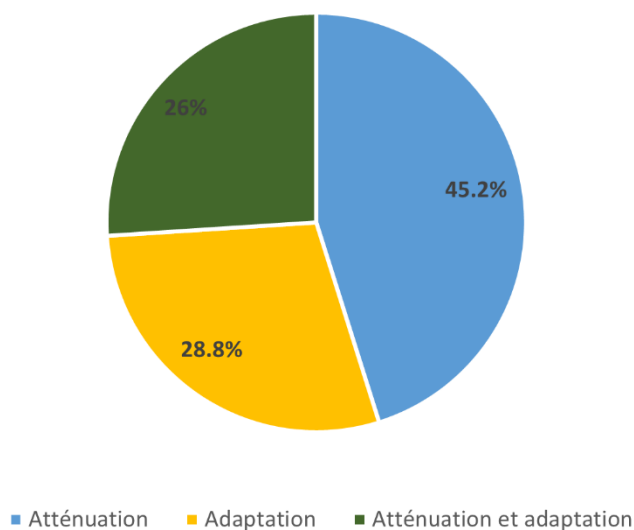
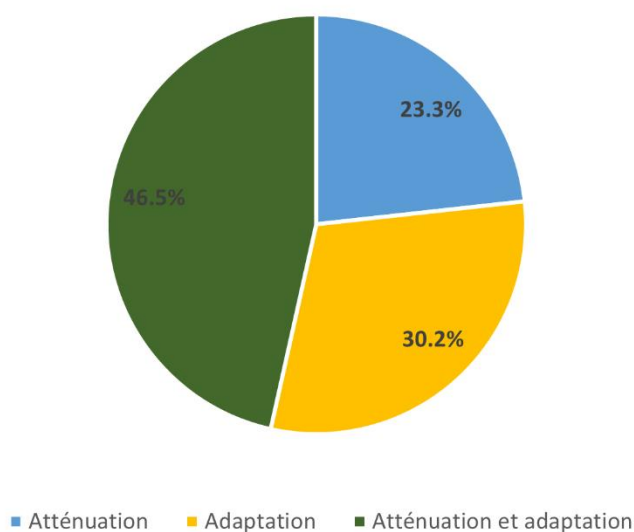


Figure 4
Demands d'assistance technique du Centre-Réseau des technologies climatiques, par objectif (2021-2022)



b) *Exécution de projets multinationaux et programmatiques*

84. Le CRTC a continué à offrir une assistance technique dans le cadre de projets multinationaux et programmatiques.

85. Au niveau régional, les projets multinationaux favorisent le renforcement des capacités, l'analyse et la recherche, sous la forme d'un appui direct au niveau national, mais ils ont aussi d'autres retombées bénéfiques comme la réduction des frais de transaction et l'harmonisation des politiques et des réglementations au niveau régional.

86. Le CRTC a apporté une assistance technique à 15 pays d'Afrique dans le cadre de projets multidonateurs pour évaluer le potentiel d'exploitation de bioénergie à partir de sources durables. Il s'agissait notamment de recenser les débouchés spécifiques pour le secteur privé.

87. L'approche programmatique du CRTC s'inscrit dans un cadre commun d'activités basé sur un thème ou un domaine d'intérêt qui peut être adapté en fonction des circonstances nationales et utilisé dans une sous-région, une région ou un continent. Elle a recours à un financement à plus grande échelle, à des partenaires d'exécution multiples et à des accords de jumelage ou de partenariat. Il existe un grand potentiel d'harmonisation des politiques et de consolidation des marchés, de participation accrue des acteurs, d'adaptation des retombées et de collaboration Nord-Sud et Sud-Sud.

88. L'approche programmatique a fait l'objet d'une expérience pilote axée sur quatre thèmes : les normes minimales de performance énergétique pour les transformateurs et les réfrigérateurs (9 pays), les EBT (13 pays), les feuilles de route sur l'économie circulaire (20 pays) et la mobilité électrique (7 pays).

c) *Évaluations des besoins technologiques et contributions déterminées au niveau national*

89. Le CRTC a appuyé la réalisation de 11 EBT ou plans d'action pour la technologie au moyen d'allocations aux projets d'appui à la planification du FVC dans les pays. Au Gabon, par exemple, une assistance technique a été fournie pour mettre au point la première évaluation des besoins technologiques et le premier plan d'action pour la technologie du pays, y compris une réserve de projets de financement de l'action climatique. En outre, des moyens de rendre l'environnement plus favorable et d'accroître les investissements pour réaliser la CDN ont été recensés.

90. Toutes les propositions d'appui du FVC à la planification d'EBT récemment approuvées comprennent la formulation d'au moins une note de cadrage du FVC basée sur les idées de projet recensées dans le plan d'action pour la technologie et alignées sur la CDN révisée. Par exemple, la Côte d'Ivoire bénéficiera d'un système d'innovation en matière de technologies climatiques qui sera aligné sur les mesures intersectorielles de sa CDN révisée.

91. À la vingt-sixième session de la COP, le CRTC et la School for Environment and Sustainability de l'université du Michigan, qui est membre du Réseau, ont présenté leur collaboration à la mise au point d'un outil en ligne illustrant les priorités technologiques citées dans les CDN et les EBT à l'aide de la visualisation et de l'analyse de données.

92. Le CRTC a partagé son expérience en aidant les pays à bénéficier d'une assistance technique au processus d'évaluation des besoins technologiques à l'occasion d'une manifestation parallèle à la cinquante-sixième session des organes subsidiaires qui visait à améliorer la compréhension des synergies entre les EBT et les CDN, à mettre en évidence l'expérience des pays et à examiner les possibilités de financement des EBT.

d) *Intégration des questions de genre*

93. Les responsables de la mise en œuvre de l'assistance technique du CRTC ont été guidés par la politique et le plan d'action sur le genre du CRTC (2019-2022)³⁵, qui précise comment sont intégrées les considérations de genre dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'assistance technique.

3. Environnement favorable et renforcement des capacités

a) *Favoriser les technologies endogènes tenant compte des questions de genre pour les mesures d'atténuation et d'adaptation*

94. Le CRTC collabore avec le collectif femmes et genre depuis 2018, afin d'apporter aux lauréats du prix Gender Just Climate Solutions un appui en matière de développement des capacités et de mentorat.

95. Au total, 157 candidatures ont été reçues à la suite de l'appel mondial lancé en 2021. Les trois lauréats ont participé à une cérémonie de remise des prix à la vingt-sixième session de la COP et à un atelier de renforcement des capacités de deux jours. Ils ont également reçu une petite somme et ont bénéficié d'un programme de mentorat d'un an dirigé par le CRTC.

³⁵ Disponible à l'adresse <https://www.ctc-n.org/resources/ctcn-gender-policy-and-action-plan-2019-2022>.

96. Une publication intitulée « Gender Just Climate Solutions » (Women Engage for a Common Future, 2021) a été élaborée et diffusée en anglais, français et espagnol : elle donne des informations sur les solutions des lauréats et de plusieurs finalistes.

97. Quatre ateliers régionaux « Gender Just Climate Technology » ont été organisés par le CRTC et Women Engage for a Common Future, qui est membre du Réseau, afin de « former des formateurs » aux technologies d'énergie renouvelable tenant compte des questions de genre.

98. La septième édition du prix « Gender Just Climate Solutions » a été lancée en juin 2022. Le coordonnateur pour les questions de genre du CRTC a participé au jury chargé de sélectionner les nouveaux lauréats du prix à la vingt-septième session de la COP.

99. Avec l'assistance technique du CRTC, le Mozambique implantera dans les communautés rurales des systèmes d'énergie solaire pour les activités agricoles et impliquera les femmes dans la chaîne de valeur d'un modèle commercial d'irrigation payée à la demande appelé « pay as you irrigate ». Son objectif est de faire en sorte que les agriculteurs ruraux puissent s'offrir des systèmes d'irrigation des champs de culture et de soutenir les femmes en particulier.

b) Aider les pays à élaborer des politiques visant à créer un environnement favorable au développement et au transfert de technologies climatiques dans les secteurs privé et public

100. Plusieurs demandes d'assistance technique recherchaient des conseils du CRTC en matière d'orientations, de lois et de réglementations en vue de créer un environnement favorable à la participation des secteurs privé et public à la mise au point et au transfert des technologies climatiques.

101. En Afrique, plusieurs initiatives relatives à l'économie circulaire ont bénéficié de l'assistance technique du CRTC en vue de créer un environnement favorable, notamment en Côte d'Ivoire, au Zimbabwe et au Kenya, où le CRTC a soutenu l'élaboration d'un plan d'action portant sur les politiques de responsabilité élargie des producteurs, sur l'inclusion du secteur informel dans les futures mesures et sur les plateformes numériques mettant en lien les ménages, les collecteurs et les installations de recyclage.

c) Favoriser la contribution du secteur privé aux technologies climatiques

102. Environ 52 % des membres du Réseau représentent des organisations du secteur privé et, au cours du premier semestre 2022, 67 % des nouveaux membres provenaient du secteur privé.

103. Le CRTC a participé à des ateliers sur les contributions du secteur privé à l'adaptation aux changements climatiques en janvier en Indonésie et en Thaïlande. Les ateliers, qui étaient organisés par le Japon, l'Indonésie et la Thaïlande, ont souligné la nécessité de disposer de technologies d'adaptation et de moyens de financement connexes, ainsi que l'importance d'une collaboration entre les centres de liaison nationaux.

104. Le CRTC, en partenariat avec l'Energy and Resources Institute et le Green Technology Centre, a organisé à Delhi un programme d'échange de connaissances Sud-Sud de quatre jours sur les transports à faibles émissions pour les END et leurs représentants en Afrique et en Asie-Pacifique, auquel 10 END ont participé.

d) Favoriser la diffusion de l'information sur la mise au point et le transfert de technologies

105. Le site Web du CRTC³⁶ est l'une des plus grandes sources en ligne d'informations sur les technologies climatiques au niveau mondial. Les visiteurs ont accès à des études de cas, des descriptions de technologies climatiques, des documents de planification nationale, des publications, des outils et des webinaires. Les pages Web les plus visitées comprennent la page AFCIA et les descriptions de technologies et d'assistance technique.

³⁶ <http://www.ctc-n.org>.

106. Parmi les 50 pays dont les utilisateurs passent le plus de temps sur le site du CRTC, 98 % sont des pays en développement et 46 % font partie des PMA. L'Afrique représente 54 % des utilisateurs passant le plus de temps sur le site, suivie de l'Asie et du Pacifique et de l'Amérique latine et des Caraïbes, avec 22 % chacune.

e) *Mieux faire connaître les questions relatives à la mise au point et au transfert de technologies climatiques*

107. Le CRTC a réalisé 345 millions d'impressions médiatiques et est apparu 974 fois dans la presse nationale et mondiale (le double de la période précédente). Vingt bulletins d'information électroniques ont donné des informations à jour sur l'assistance technique, les possibilités d'apprentissage et les manifestations à plus de 22 500 abonnés, et des messages quotidiens ont été diffusés sur Facebook (3 535 abonnés) et Twitter (4 437 abonnés).

108. Le CRTC a été invité à partager ses connaissances sur les technologies climatiques lors de plusieurs manifestations mondiales, notamment au sommet de la Fondation Ellen MacArthur sur l'économie circulaire, au séminaire international de l'Université maritime mondiale, au forum sur la science, la technologie et l'innovation au service des ODD et à la soixante dix-huitième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique de l'ONU.

f) *Renforcer les capacités des parties prenantes dans le domaine des technologies climatiques*

109. Le CRTC fournit des informations aux pays en développement, dispense des formations et les aide à acquérir et à renforcer leurs capacités de mettre au point et de déployer des technologies. Dans ce cadre, il soutient la mise au point d'outils d'analyse, de politiques et de meilleures pratiques grâce à des formations, des webinaires et des ateliers en présentiel destinés aux END.

110. Le CRTC a organisé des webinaires visant divers secteurs technologiques, souvent en partenariat avec des membres du Réseau, qui ont attiré plus de 1 200 participants dans 135 pays.

4. Collaboration et participation des parties prenantes

a) *Dialogue avec les entités nationales désignées*

111. Pour soutenir les END, le CRTC organise des forums régionaux réunissant diverses parties prenantes dans le cadre des semaines régionales du climat. Ces forums ouverts à tous sont suivis de sessions à huis clos avec des END de la région.

112. Six ateliers régionaux ont été organisés pour recueillir les avis des END sur l'élaboration du troisième programme de travail du CRTC, avec la participation de 72 END. Des points de vue ont été recueillis sur les sujets et les problèmes les plus importants liés au développement et au transfert de technologies à aborder dans le cadre du programme de travail, qui ont été cités par les participants comme comprenant l'innovation, les CDN et les EBT, la mobilisation du secteur privé, les incubateurs, l'alimentation et l'agriculture, l'eau, le risque, la vulnérabilité et la transition numérique.

113. Une trentaine d'END ont participé à une réunion organisée par le CRTC et le CET en marge de la cinquante-sixième session des organes subsidiaires pour partager les progrès réalisés dans l'exécution de leur plan de travail et de leur programme de travail respectif, demander des contributions, répondre aux questions et partager les priorités nationales.

b) *Renforcement du dialogue avec les membres du Réseau, y compris le secteur privé*

114. Le CRTC a accueilli 88 nouveaux membres du Réseau (12 provenant de pays en développement), ce qui porte le total à 742.

115. Les organisations du secteur privé représentent plus de la moitié des membres (53 %), suivies des institutions de recherche et des établissements universitaires (18 %) et des organisations non gouvernementales (11 %). Au total, 53 % des membres du Réseau représentent des Parties non visées à l'annexe I de la Convention.

116. Après l'ouverture officielle du bureau de Songdo, une manifestation de réseautage a été organisée par le CRTC et le Green Technology Center Korea afin d'encourager les membres du Réseau en République de Corée à présenter, adapter et améliorer leurs solutions technologiques.

c) *Dialogue tenant compte des questions de genre*

117. Une bibliothèque consacrée au genre et à la technologie³⁷, qui regroupe les publications, les partenaires, l'assistance technique du CRTC et les technologies en lien avec les questions de genre, est accessible sur le site Web du CRTC.

118. Le CRTC dialogue avec le collectif femmes et genre par l'intermédiaire du Conseil consultatif, en collaborant au programme « Gender Just Climate Solutions » et en cherchant ensemble à sensibiliser à la nécessité que les technologies climatiques tiennent compte des questions de genre.

119. La Directrice du CRTC a contribué au bulletin d'information du PNUD intitulé *Gendered Voices* en évoquant le rôle des femmes dans la technologie aux Seychelles à travers l'expérience de cinq Seychelloises qui travaillent dans différents domaines technologiques (UNDP, 2022).

120. En partenariat avec le CET et le collectif femmes et genre, le CRTC a élaboré une liste mondiale d'experts afin de renforcer la prise en compte des femmes dans les technologies liées aux changements climatiques et de garantir l'intégration des questions de genre dans la mise au point et le déploiement des technologies.

d) *Collaboration avec les jeunes*

121. Le Conseil consultatif du CRTC a accueilli un représentant du collectif YOUNGO en tant que nouveau membre, conformément à la décision que la COP avait adoptée à ce sujet³⁸.

122. À la vingt-sixième session de la COP, le CRTC a coorganisé avec le collectif YOUNGO deux manifestations parallèles sur le rôle des jeunes dans la technologie climatique et sur leur participation à la recherche de solutions dans la technologie climatique.

123. Dans le cadre de sa collaboration avec le collectif YOUNGO, le CRTC a accueilli pendant quatre mois deux spécialistes du savoir des jeunes pour soutenir les travaux sur la participation des jeunes, des organisations s'occupant des questions de genre et des peuples autochtones aux technologies climatiques.

124. La délégation mexicaine à la vingt-sixième session de la COP et le programme d'échange de connaissances entre jeunes du CRTC ont organisé conjointement une série de webinaires sur la technologie climatique et le potentiel des jeunes, dans le but de rendre cette technologie plus tangible pour eux.

e) *Collaboration avec les peuples autochtones et les communautés locales*

125. Le Conseil a accueilli un nouveau membre représentant les organisations autochtones.

126. Le CRTC a tenu une réunion en présentiel avec un coprésident de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones, tandis que le Président du Conseil consultatif a participé à une manifestation organisée par les peuples autochtones à la vingt-sixième session de la COP. Une réunion virtuelle a examiné les possibilités de collaboration portant sur l'amélioration des technologies autochtones pour l'action climatique. Le CRTC a également participé à une séance d'information informelle en lien avec la plateforme afin de partager ses travaux et ses mandats.

f) *Collaboration avec les autres parties prenantes*

127. En plus des travaux en cours au Togo, le CRTC est à un stade avancé de la finalisation de l'exécution conjointe, avec le PNUD, des activités d'assistance technique aux Seychelles

³⁷ Disponible à l'adresse : <https://www.ctc-n.org/technology-sectors/gender>.

³⁸ Décision 10/CP.26

et en République-Unie de Tanzanie. Il a collaboré avec le bureau du PNUD au Gabon en vue d'accueillir un forum régional pour les END en Afrique.

128. Le CRTC aide les cinq pays d'Asie centrale, à savoir le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan, à établir un centre régional de technologie climatique afin de leur permettre d'adopter une approche commune pour lutter contre les changements climatiques.

129. Le cabinet du Secrétaire général adjoint du Département de l'appui opérationnel a demandé au CRTC d'aider la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo à recenser des technologies énergétiques réalisables et adaptables qui peuvent être mises en œuvre grâce à des partenariats public-privé dans l'optique d'une durabilité à plus long terme allant au-delà de la durée de vie des missions.

130. Le CRTC a participé à la Semaine du climat pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord³⁹ en coorganisant une manifestation parallèle avec la Banque islamique de développement sur la promotion de la coopération Sud-Sud dans le domaine de l'action climatique visant à faire avancer la mise en œuvre des CDN.

131. Le CRTC participe régulièrement en tant qu'observateur aux réunions du Comité de l'adaptation. À la suite des discussions qui ont eu lieu aux vingtième et vingt et unième réunions du Comité, le CRTC a collaboré à un document technique⁴⁰ et à une publication (UNFCCC, 2022a).

132. Le CRTC a participé à une manifestation visant à promouvoir la boîte à outils du Comité de Paris sur le renforcement des capacités, en donnant son point de vue sur les outils et les méthodes utilisés pour évaluer le renforcement des capacités, ainsi que sur les obstacles à une évaluation efficace des besoins et des lacunes en matière de capacités.

133. Le CRTC a participé à un atelier de réseautage coorganisé par l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Comité de Paris sur le renforcement des capacités et a partagé son expérience de partenaire d'exécution du FVC en matière d'accès au financement de l'action climatique dans des pays tels que l'Eswatini, le Mozambique, les Seychelles, le Soudan et la Tunisie.

134. Le CRTC a participé à une manifestation en marge de la reprise de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, organisée par la Coalition pour le numérique au service de la durabilité, qui a été créée comme suite au Plan d'action de coopération numérique du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

5. Appui

a) *Renforcer la collaboration entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier en vue d'accroître l'appui à la mise au point et au transfert de technologies*

135. Deux propositions d'EBT et d'élaboration de plans d'action connexes présentées par la Côte d'Ivoire et le Paraguay dans le cadre du Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires du FVC ont été approuvées par celui-ci, ainsi qu'une EBT et un plan d'action pour la technologie concernant le Chili dans le cadre de l'assistance technique normale du CRTC. À ce jour, 30 projets de planification du FVC exécutés par le CRTC ont été approuvés, se montant près de 10 millions de dollars des États-Unis. Une grande partie de l'assistance technique comprend l'élaboration d'une note de cadrage visant à obtenir des fonds supplémentaires, dont beaucoup sont censés provenir intégralement du FVC.

136. Dans le cadre de son projet, que le FEM a choisi de soutenir au titre du « Challenge Program for Adaptation Innovation », le CRTC a réuni des représentants de trois pays avec qui il collabore, à savoir Antigua-et-Barbuda, la République démocratique populaire lao et le Mozambique, pour examiner le projet et définir leurs rôles ainsi que ceux des partenaires du projet.

³⁹ Voir <https://unfccc.int/MENA-CW2022>.

⁴⁰ Voir le document AC 21/TP/7E du Comité de l'adaptation.

137. La Directrice du CRTC a donné un grand entretien sur le mariage entre le financement de l'action climatique et la technologie climatique à la deuxième édition annuelle de la « Sustainability Week US » organisée par *The Economist*.

138. La Directrice du CRTC a pris contact avec le secrétariat de la Convention pour discuter d'une collaboration visant à améliorer la mobilisation des ressources destinées à la prestation des services du CRTC.

b) Renforcer la mobilisation de l'appui à titre gracieux et en nature

139. Un total de 300 000 dollars a été obtenu en tant qu'appui à titre gracieux, y compris en provenance de la République de Corée et du Ministère de l'environnement du Japon. Grâce au cofinancement d'un montant de 250 000 dollars assuré par le PNUD, le CRTC aide en outre le Gouvernement togolais à élaborer un cadre conceptuel pour des communes responsables face aux changements climatiques.

c) Faciliter l'accès au financement grâce à l'assistance technique

140. Le CRTC incorpore dans les plans de travail d'assistance technique des résultats spécifiques qui visent à doter les parties prenantes des compétences et des ressources nécessaires pour mobiliser des fonds auprès du FVC et d'autres organismes de financement. Depuis 2018, le module de renforcement des capacités « vision-to-concept » du CRTC a soutenu le renforcement des compétences dans l'élaboration des notes de cadrage du FVC.

141. Au Mozambique, le CRTC aide à recenser le système de collecte des eaux de pluie le plus approprié et à élaborer une note de cadrage relative au financement. De même, en Eswatini, il mène une étude de faisabilité et élabore une proposition de financement destinée à promouvoir les systèmes d'irrigation à énergie solaire auprès des nouveaux petits producteurs commerciaux de canne à sucre.

d) Mettre au point et améliorer un système de contrôle et d'évaluation et des mesures de suivi

142. Le CRTC publie tous les documents de base relatifs à ses projets d'assistance technique sur son site Web, ainsi que les rapports du Conseil consultatif.

143. Le CRTC et le CET ont mené leur deuxième enquête semestrielle sur les END.

C. Structure organisationnelle du Centre-Réseau des technologies climatiques

1. Centre des technologies climatiques

144. Le secrétariat du CRTC est basé à Copenhague et des responsables régionaux sont en poste à Bangkok, à Mexico et à Nairobi. Il a maintenant été renforcé par l'établissement du bureau de partenariat et de liaison de Songdo.

2. Réseau des technologies climatiques

145. Le CRTC s'appuie sur l'expérience de son réseau mondial de 744 membres, issus de la société civile, des milieux financiers, du secteur privé, des universités et des institutions de recherche de 101 pays pour fournir des solutions technologiques sur mesure.

3. Entités nationales désignées

146. Le CRTC ne serait pas à même de mener ses travaux sans les END, qui sont les coordonnateurs du Mécanisme technologique désignés par leur pays et gèrent les services du CRTC au niveau national. À ce jour, 161 pays ont choisi une END.

4. Programme des Nations Unies pour l'environnement

147. Le mémorandum d'accord conclu entre la COP et le PNUE concernant l'accueil du CTC a été renouvelé pour une période de cinq ans⁴¹.

148. Après que le deuxième examen indépendant du CRTC au titre de la Convention a été achevé en août 2021, le PNUE a envoyé une réponse de l'administration, qui a été soumise à l'examen de la COP à sa vingt-sixième session ; le CRTC a pris des mesures pour y donner suite (voir l'annexe).

5. Financement

149. Depuis sa création, le CRTC a reçu des contributions financières d'un montant de 100 094 955 dollars. Au 15 août 2022, il avait reçu 8 219 533 dollars sous forme de contributions ou de financements de projets en 2022. On en trouvera la ventilation dans le tableau ci-dessous.

Entrées de trésorerie du Centre-Réseau des technologies climatiques en 2022

(En dollars des États-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>Montant</i>
République de Corée	2 054 858
Fonds pour l'adaptation	1 859 382
Danemark	1 500 715
FEM	677 000
Japon	650 100
FVC	419 272
PNUD – Togo	250 000
Suède	198 185
Commission européenne	151 021

Note : Comprend l'encaissement en cours de 1,5 million de dollars provenant du Danemark et de 931 000 dollars provenant du Fonds pour l'adaptation.

150. Le CRTC a reporté environ 25 millions de dollars sur 2022. Son budget de fonctionnement annuel approuvé pour l'année dépasse légèrement 10 millions de dollars et le montant de ses dépenses prévues pour 2022 s'établit à 11,4 millions de dollars. Le solde du CRTC devrait s'élever à 15,5 millions de dollars environ fin 2022. Le solde prévu en 2023 comprend un report de 7,2 millions de dollars et des encaissements en attente de 3,2 millions de dollars en 2023, 3 millions de dollars en 2024 et 2,1 millions de dollars en 2025 au titre des engagements de l'année précédente.

151. Un solde de 10,4 millions de dollars est prévu pour 2023. Cependant, l'allocation des fonds reste peu souple, puisque seulement 31 % des fonds ne sont pas préaffectés pour 2023. Par conséquent, hormis les recettes prévues d'environ 6,3 millions de dollars provenant de la République de Corée pour 2023-2025 et de 2 millions de dollars provenant du Fonds pour l'adaptation pour 2023-2024, le CRTC ne dispose pas de recettes supplémentaires garanties.

D. Difficultés rencontrées et enseignements tirés

152. À sa vingt-deuxième session, la COP a invité le CRTC à rendre compte des difficultés rencontrées et des enseignements tirés de l'application de son mandat⁴², et à sa vingt-quatrième session, elle l'a invité à améliorer la communication d'informations sur cette question⁴³. À sa deuxième session, la CMA a invité le CRTC à rendre compte de

⁴¹ Décision 11/CP.26, par. 9.

⁴² Décision 15/CP.22, par. 6.

⁴³ Décision 13/CP.24, par. 4.

l'avancement de ses travaux, ainsi que des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du cadre technologique prévu par l'Accord de Paris et des enseignements qui en ont été tirés⁴⁴.

153. L'insuffisance des fonds reste problématique pour répondre aux demandes croissantes d'assistance technique. Afin de satisfaire celles-ci et d'améliorer la prestation des services du CRTC, une stratégie actualisée de mobilisation des ressources est en cours d'élaboration à l'appui du nouveau programme de travail du CRTC.

154. Les rapports de clôture soumis par les responsables de l'exécution des projets d'assistance technique font état de difficultés d'accès aux ressources financières pour les technologies climatiques, notamment d'une réorientation en faveur des ressources humaines et financières destinées à faire face aux conséquences sanitaires de la pandémie et de la guerre en Ukraine, difficultés partagées par les petites municipalités.

E. Messages clés à la Conférence des Parties et à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris

155. Le CRTC est parvenu à exécuter intégralement son plan de travail en 2022 et à assurer la continuité de ses services en s'employant à satisfaire les demandes d'assistance technique déjà en cours et en remplaçant les interactions avec les parties prenantes et les activités de renforcement des capacités par des conférences et des formations en ligne.

156. Le CRTC continue de renforcer sa collaboration avec les entités fonctionnelles du Mécanisme financier. Comme indiqué par le FVC, le CRTC reste la plus grande source d'appui à la planification technologique du FVC, même si moins de propositions avaient été soumises en 2022 pour se concentrer sur l'élaboration du troisième programme de travail du CRTC et si la portée des travaux avait été élargie comme suite aux décisions prises à la vingt-sixième session de la COP. Des discussions fructueuses ont eu lieu entre le CRTC et le Fonds pour l'adaptation sur le renforcement de leur collaboration. Le CRTC s'efforce de coopérer davantage avec la Caisse du FEM dans le cadre de son nouveau programme de travail.

157. Le CRTC s'est employé à rendre le développement et le transfert de technologies plus inclusifs grâce à son plan d'action sur le genre et à sa coopération avec les collectifs femmes et genre, YOUNGO et organisations autochtones.

158. Les enquêtes et les évaluations menées par le CRTC ou des institutions indépendantes ont mis en lumière la valeur ajoutée que celui-ci apporte en créant un environnement favorable et en posant les jalons de l'adoption et de l'extension des technologies climatiques, grâce à un appui fourni à un stade précoce.

159. Le troisième programme de travail du CRTC suivra une approche axée sur la demande, tout en visant à renforcer les transformations qui en découlent et à développer ses principaux domaines de prestation de services au moyen de cinq transformations systémiques et de deux catalyseurs de déploiement et de transfert de technologies. Cette approche aidera le CRTC à atteindre les objectifs du cadre technologique prévu par l'Accord de Paris et sera intégrée au premier programme de travail conjoint du CET et du CRTC relevant du Mécanisme technologique.

⁴⁴ Décision 8/CMA.2, par. 4.

Annexe

Mesures adoptées comme suite à l'examen indépendant du Centre-Réseau des technologies climatiques en 2021

[Anglais seulement]

1. Since the first independent review of the CTCN was conducted in 2017, the CTCN has consistently endeavoured to follow the recommendations resulting from the reviews. A second review was concluded in 2021 and, in the light of that, the CTCN has taken the actions detailed below.

I. Mobilizing resources

2. The CTCN, through UNEP as its host organization, has continued to partner with the GCF under the GCF Readiness and Preparatory Support Programme by providing services and expertise in response to requests using GCF country resources. At its 33rd meeting, the GCF Board approved the reaccreditation and upgrade of UNEP to the medium-sized projects category with project budget allocations of up to USD 250 million. This will enable the CTCN via UNEP to work within the guidance of the COP to use public-private funding to implement larger-scale projects.

3. A donor round table was convened by the CTCN and its host institutions at COP 26, under the auspices of the Governments of Denmark and the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, to renew and strengthen sustained funding for the CTCN. Several countries, including Canada, Germany, Japan, the Republic of Korea, Spain and the United States, announced funding commitments to support the CTCN. The European Union, historically the largest donor to the CTCN, also announced its intention to continue its support.

II. Efficiency and impact of technical assistance

4. The alignment of CTC services with a more regional focus has enabled the CTCN to identify regional technology demand trends more effectively and ensured that NDEs have gained a dedicated team for discussing needs and accessing services. As a result, the quality and efficiency of technical assistance requests and the response to them have seen significant improvement.

III. Reinforcing involvement of Network members

5. The CTCN has continued to strengthen its engagement with Network members, including through an update to its Network engagement strategy. The CTCN website has been enhanced to better communicate opportunities for procurement, events and workshops for Network members¹.

6. The CTCN has partnered with regional and thematic initiatives such as the Global Cement and Concrete Association, the Agriculture Innovation Mission for Climate and South-South Galaxy to fully garner synergies with the Network. Furthermore, a digital Network application form was launched to streamline and guide prospective applicants through the process.

7. Four regional consultations were conducted to solicit feedback from Network members for developing the third CTCN programme of work.

¹ See <http://www.ctc-n.org/engage-with-network>.

Bibliography

Lee W-J and Mwebaza R. 2021. *Digitalization to Achieve Technology Innovation in Climate Technology Transfer*. pp.14. Available at <https://www.mdpi.com/2071-1050/14/1/63>.

Lee W-J and Mwebaza R. 2022. *New Strategy for Innovative RD&D in View of Stakeholder Interaction during Climate Technology Transfer*. pp.14. Available at <https://www.mdpi.com/2071-1050/14/14/8363>.

Shukla PR, Skea J, Slade R, et al. (eds.). 2022. *Climate Change 2022 : Mitigation of Climate Change. Contribution of Working Group III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. Cambridge and New York : Cambridge University Press. Available at <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg3/>.

TEC. 2022. *Linkages between technology needs assessment process and nationally determined contributions process*. Available at <https://unfccc.int/ttclear/tec/linkagesbrief.html>.

TEC and CTCN. 2021. *Technology and Nationally Determined Contributions : Stimulating the Uptake of Technologies in Support of Nationally Determined Contribution Implementation*. Bonn : UNFCCC. Available at <https://unfccc.int/ttclear/tec/techandndc.html>.

UNDP. 2022. *Women in Technology – Seychelles*. Available at <https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/migration/mu/Gendered-Voices-Women-in-technology-in-Seychelles.pdf>.

UNDP and CTCN. 2022. *Africa Innovates II : Climate Champions – 50 Homegrown African Innovations Tackling Climate Change*. Available at <https://www.ctc-n.org/resources/africa-innovates-ii-climate-champions-50-homegrown-african-innovations-tackling-climate>.

UNFCCC. 2022a. *Navigating the landscape of support for the process to formulate and implement national adaptation plans*. Available at https://unfccc.int/sites/default/files/resource/2022_ac_navigating.pdf.

UNFCCC. 2022b. *Support for Climate Technologies provided by the Operating Entities of the Financial Mechanism*. Available at <https://unfccc.int/ttclear/tec/support.html>.

UNFCCC and IUCN. 2022. *Innovative Approaches for Strengthening Coastal and Ocean Adaptation – Integrating Technology and Nature-based Solutions*. Bonn : UNFCCC. Available at https://unfccc.int/ttclear/misc_/StaticFiles/gnwoerk_static/2020_coastalzones/08d67ce24afd44c8b02826c54201bed5/516c3ce4be94470cbd9c28ba44add8ec.pdf.

Women Engage for a Common Future. 2021. *Gender Just Climate Solutions : 6th Edition*. Utrecht : WECF. Available at <https://www.ctc-n.org/sites/www.ctc-n.org/files/resources/WECF%20Gender%20Just%20Climate%20Solutions%202021%20ENG.pdf>.